

DECRET N° 2002-515 DU 28 NOVEMBRE 2002

portant ratification de certaines conventions
relatives à la lutte contre le terrorisme
international.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 2002-24 du 29 octobre 2002 portant autorisation de ratification de certaines conventions relatives à la lutte contre le terrorisme international ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont ratifiées, les conventions ci-après relatives à la lutte contre le terrorisme international.

Il s'agit :

- 1° - de la Convention Internationale pour la répression du financement du terrorisme, signée à New-York, le 16 novembre 2001 ;
- 2° - de l'adhésion à la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques, ouverte à la signature à New-York, du 14 décembre 1973 au 31 décembre 1974 ;
- 3° - de l'adhésion à la convention internationale contre la prise d'otages, ouverte à la signature à New-York, du 11 décembre 1979 au 31 décembre 1980 ;

4° - de l'adhésion à la convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, ouverte à la signature à New-York, du 12 janvier 1998 au 31 décembre 1999 et dont les différents textes se trouvent ci-joints.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 28 novembre 2002

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU .-

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Défense Nationale,



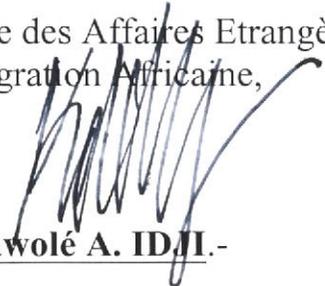
Pierre OSHO.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Décentralisation,



Daniel TAWEMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,



Kolawolé A. IDJI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MDN 4
MISD 4 MAEIA 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.-